

*Modification
simplifiée n°2
du PLU*

Commune des Garennes-sur-Loire (49)
ST JEAN DES MAUVRETS

PLU approuvé
le 13 janvier 2014

Modification simplifiée n°1
approuvée le 04 mai 2015

Mise à jour n°1 en date du
29 juin 2016

Avis des Personnes Publiques Associées

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal des Garennes-
sur-Loire en date du

définissant les modalités de mise à
disposition du public de la modification
simplifiée n°2 du PLU de la commune
déléguée de St Jean-des-Mauvrets.

La première adjointe au Maire,

Sylvie HERVE

Valérie MARY

De: Accueil Mairie Les Garennes Sur Loire <mairie@les-garennes-sur-loire.fr>
Envoyé: mardi 4 septembre 2018 16:11
À: Valérie MARY
Objet: TR: Modification simplifiée n° 2 du PLU de la commune déléguée de Saint Jean des Mauvrets

Importance: Haute

-----Message d'origine-----

De : sdap.maine-et-loire-Telem@c [mailto:sdap.maine-et-loire@culture.gouv.fr]
Envoyé : mardi 4 septembre 2018 11:27
À : mairie@les-garennes-sur-loire.fr
Objet : Modification simplifiée n° 2 du PLU de la commune déléguée de Saint Jean des Mauvrets
Importance : Haute

Bonjour,

Pour faire suite à votre courrier réf 544/2018/JCA/VM du 31 juillet 2018 concernant la modification simplifiée n° 2 du PLU de la commune déléguée de Saint Jean des Mauvrets, il n'y a aucune observation de notre service.

Bien cordialement,

--

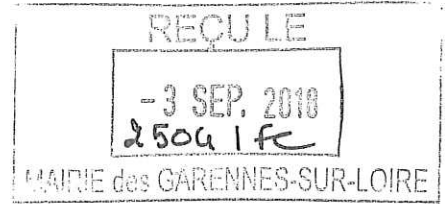
Aline BOURASSÉ
Secrétaire

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Maine-et-Loire Cité Administrative
15 bis, rue Dupetit-Thouars
Bâtiment M
49047 ANGERS CEDEX 01

Téléphone Standard :
02.41.86.62.20

Merci de nous aider à préserver l'environnement en n'imprimant ce courriel et les documents joints que si nécessaire.

V01
fait
SH + C.C.



DÉLÉGATION TERRITORIALE DU MAINE-ET-LOIRE
Sécurité sanitaire des personnes et de l'environnement

Affaire suivie par : JC. CROCHET
Tél. : 02-49-10-48-25
Mél. : ars-dt49-sspe@ars.sante.fr

Mairie des GARENNES SUR LOIRE
15, Grand' Rue
Juigné sur Loire
49610 LES GARENNES SUR LOIRE

Angers, le **28 AOUT 2018**

Objet : St JEAN DES MAUVRETS. Modification simplifiée n° 2 du PLU.

Ref : Votre envoi reçu le 3 août 2018

Le 31 juillet dernier, vous m'adressiez le dossier relatif au projet de modification simplifiée n°2 du PLU de la commune déléguée de St JEAN DES MAUVRETS. Cette modification a pour objectif la rectification d'une erreur matérielle concernant le zonage du PLU, et pour une faible superficie, ainsi que la révision de deux OAP.

Après consultation des pièces transmises, j'ai l'honneur de vous faire connaître que ces aménagements n'appellent pas de commentaires de la part de mes services ; les enjeux sanitaires portés par l'ARS n'étant en rien impactés par ces nouvelles dispositions. Notamment, l'objectif de densification affiché initialement reste maintenu.

En conséquence, je me montre favorable à l'entrée en vigueur de cette modification simplifiée du PLU de St JEAN DES MAUVRETS..

Le département sécurité sanitaire des personnes et de l'environnement reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

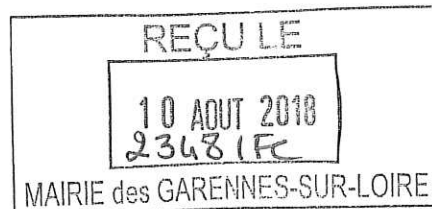
P/Le Délégué Territorial par intérim,

L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

Damien LE GOFF



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ



La Directrice

Dossier suivi par : Cécile ALEXANDRE

Tél. : 02 41 87 33 36

Mail : c.alexandre@inao.gouv.fr

N/Réf : PLU 49 ST JEAN-DES-MAUVRETS/CA/AF -
31-07-18

V/Réf :

Objet : révision simplifiée n°2 PLU St Jean des
Mauvrets

Monsieur le Maire

15 Grand'rue
Juigné / Loire
49610 GARENNES/LOIRE

Angers, le 03/08/2018

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 31/07/2018, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de révision simplifiée n°2 relatif au Plan Local d'Urbanisme de votre commune déléguée de St Jean des Mauvrets.

La commune de St Jean des Mauvrets est incluse dans l'aire délimitée des Appellations d'Origine Protégées « Anjou », « Cabernet d'Anjou », « Rosé d'Anjou », Crémant de Loire », « Rosé de Loire », « Coteaux de l'Aubance » et « Anjou Villages Brissac ». Elle est par ailleurs incluse dans l'aire géographique des Indications Géographiques Protégées « Volailles d'Anceis », « Brioche vendéenne », « Bœuf du Maine », « Cidre de Bretagne ou Cidre breton », « Oie d'Anjou », « Val de Loire ».

Après étude du dossier, je vous informe que l'INAO n'a pas de remarque à formuler à l'encontre de ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOP/IGP concernées.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la directrice de l'INAO,
Et par délégation,
Pascal CELLIER

Copie DDT 49

INAO - Délégation Territoriale Val de Loire

SITE D'ANGERS
16 rue du Clon
49000 ANGERS
TEL 02 41 87 33 36
www.inao.gouv.fr

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Angers, le 22 août 2018

DIRECTION REGIONALE DES
AFFAIRES CULTURELLES

La Directrice Régionale des affaires
culturelles

à

Monsieur le directeur départemental des
territoires de Maine-et-Loire

Service Urbanisme, Aménagement et Risques
Unité Coordination des procédures d'urbanisme
Cité Administrative – Bâtiment M
15 bis, rue Dupetit-Thouars
49047 ANGERS CEDEX 01

A l'attention de Monsieur Didier BREGEON

Unité Départementale de l'Architecture et
du Patrimoine du Maine et Loire
Cité Administrative – Bât. M
15 bis, rue Dupetit-Thouars
49047 ANGERS CEDEX 01
Affaire suivie par M. Gaschet & B. Noble

☎ 02 41 86.62.20

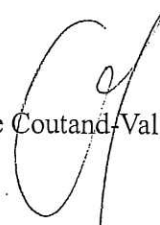
Mel: sdap.maine-et-loire@culture.gouv.fr



Objet : Modification simplifiée n° 2 du PLU de la commune déléguée de St-Jean des Mauvrets
Ref. : UDAP/189/2018

Par courrier arrivé le 3 août dernier, j'ai été informé de la demande de modification simplifiée n° 2 du PLU de la commune déléguée de Saint-Jean-des-Mauvrets (commune nouvelle Les Garennes-sur-Loire).

Je n'ai pas d'observation à formuler concernant cette modification.


Virginie Coutand-Vallée

Architecte des Bâtiments de France

Valérie MARY

De: Accueil Mairie Les Garennes Sur Loire <mairie@les-garennes-sur-loire.fr>
Envoyé: lundi 27 août 2018 17:22
À: ELU HERVÉ Sylvie; Valérie MARY; urbanismestjean@les-garennes-sur-loire.fr
Objet: TR: Modification simplifiée n°2 du PLU de St Jean des Mauvrets



Florence CHOLLET | Accueil
Tél : 02 41 91 90 09

Mairie - Grand'Rue - Juigné-sur-Loire - 49610 Les Garennes-sur-Loire
www.les-garennes-sur-loire.fr

De : LAIRE Pierre-Yves [mailto:Pierre-Yves.LAIRE@angersloiremetropole.fr]
Envoyé : lundi 27 août 2018 10:33
À : mairie@les-garennes-sur-loire.fr
Cc : GUITTET Sébastien
Objet : Modification simplifiée n°2 du PLU de St Jean des Mauvrets

Bonjour,

Nous avons bien reçu le 3 août dernier la notification du dossier de modification simplifiée n°2 du PLU de la commune déléguée de Saint-Jean-des-Mauvrets.

Nous vous informons que le Pôle métropolitain Loire Angers n'a pas d'observation à formuler sur les objets de cette procédure.

Bien cordialement,

Pierre-Yves LAIRE

Chargé de missions SCoT et PCAET

Tél : 02 41 05 51 41 / Fax : 02 41 05 50 12

Mail : pierreyves.laire@pmla.fr

Adresse : 83 rue du Mail – BP 80011 – 49020 Angers cedex 02

Web : www.pole-metropolitain-loire-angers.fr



De : riou, celine <c.riou@maine-et-loire.fr>

Envoyé : jeudi 6 septembre 2018 12:13

À : Valérie MARY <dgs@les-garennnes-sur-loire.fr>

Objet : Modification simplifiée N°2 PLU St Jean des Mauvrets

Bonjour,

Le Département a bien reçu, au mois d'août, le dossier de modification simplifiée N°2 du PLU de la commune déléguée de Saint Jean des Mauvrets.

Les évolutions concernent :

- une rectification d'une erreur matérielle du zonage : transfert d'une parcelle de la zone agricole à la zone urbaine
- la modification des règles d'implantation par rapport aux limites séparatives pour la zone UB
- l'évolution de deux OAP

En l'absence de remarques particulières sur le dossier, le Département émet un avis favorable au projet de modification tel qu'il a été présenté.

Le courrier est à la signature des élus du Département et vous sera très prochainement transmis.

Cordialement.

Céline RIOU

Chargé de mission Appui aux territoires

T. +33 2 41 81 43 59

P. +33 6 79 99 32 03

c.riou@maine-et-loire.fr

Département de Maine-et-Loire

Direction générale adjointe Territoires

Direction insertion, ingénierie et aménagement du territoire

Hôtel du Département

48B, boulevard Foch

Angers

Adresse postale

Département de Maine-et-Loire

CS 94104

49941 Angers Cedex 9

DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
anjou

maine-et-loire.fr

 [maine_et_loire](https://twitter.com/maine_et_loire) |  [Departement149](https://www.facebook.com/Departement149)